

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 00 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 49 — —	Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dé-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Quelques journaux ont répandu le bruit que le général espagnol Prim était appelé à prendre le commandement supérieur des troupes alliées destinées à opérer de concert au Mexique. Cette nouvelle est dénuée de fondement. Chacun des généraux anglais, français et espagnol conserve la pleine liberté de ses mouvements et l'intégralité du commandement des troupes placées sous ses ordres par son gouvernement. »

Les journaux anglais nous arrivent surchargés de documents ayant trait aux affaires américaines. Par l'ordre du gouvernement de S. M. B., une collection très volumineuse de papiers officiels a été communiquée aux deux Chambres du Parlement, dans la soirée du 7 février. Ces papiers sont divisés en six séries.

La première comprend la correspondance relative à la guerre civile des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; elle débute par une dépêche de lord Lyons, en date du 12 novembre 1860, annonçant l'élection de M. Lincoln, et se termine par une lettre que le comte Russell a adressée, le 1^{er} février 1862, au représentant de l'Angleterre près le cabinet fédéral.

Sous un second chef se place un livre bleu renfermant la reproduction des pièces soumises au Congrès de Washington dès le commencement de sa session actuelle.

On peut considérer la troisième série comme la plus importante de toutes; elle se compose des ouvertures faites aux fractions contendantes des Etats-Unis afin d'obtenir leur adhésion aux principes de la loi maritime, telle qu'elle a été établie par le congrès de Paris en 1856.

Dans la quatrième partie se trouvent tous les détails d'un incident qui regarde M. Bunch, le

consul britannique à Charleston, auquel le gouvernement fédéral avait retiré son *exequatur*.

La cinquième série est consacrée à l'affaire du *Trent*, et la sixième se compose de quarante six dépêches concernant le mouillage du *Nashville* et du *Tuscarora*, dans le port de Southampton.

Cette simple table des matières permet de juger combien le cabinet de Saint-James a dû être préoccupé des événements transatlantiques, et le soin qu'il a eu de livrer si vite aux deux Chambres l'exposé de ses travaux, prouve une fois de plus que la question américaine sera cette année l'objet principal des délibérations parlementaires. (Constitutionnel).

Dans la séance du 6 février, à la Chambre des communes, sur la proposition de l'adresse, M. Disraeli approuve la conduite du gouvernement de S. M. dans les affaires d'Amérique, et reconnaît en même temps que le gouvernement américain a fait tout ce qu'on pouvait désirer. L'orateur est parfaitement d'accord sur le principe de neutralité dans les affaires américaines; mais il demande que la correspondance relative au blocus soit publiée. Il avertit le gouvernement de prendre des précautions dans l'intervention au Mexique. Il doute que le gouvernement ait bien fait de garantir l'emprunt du Maroc.

Lord Palmerston défend la conduite du gouvernement à l'égard de l'Amérique. Il dit que le pays est d'accord avec sa politique. Le gouvernement de la reine maintient une stricte neutralité et ne veut pas y renoncer. Quant à l'intervention au Mexique, le gouvernement a fait connaître le but qu'il se propose dans cette intervention.

L'Angleterre ne s'associe pas au projet tendant à imposer au peuple mexicain une forme de gouvernement que le Mexique n'approuverait pas. Le gouvernement croit avoir agi sagement dans l'affaire de l'emprunt marocain; il voulait empêcher les hostilités entre l'Espagne et le Maroc. La Chambre vote l'adresse.

Dans la séance de la Chambre des lords, sur la proposition de l'adresse, lord Derby approuve la conduite du ministère dans les affaires d'Amérique. Il ne croit pas que le moment soit encore venu de reconnaître les Etats du Sud. L'attention du gouvernement devrait se porter sur la manière dont les Etats-Unis soutiennent le blocus. Les événements récents auraient un bon résultat, celui de désabuser les Américains de la fausse idée qu'il ont que l'Angleterre n'oserait jamais faire la guerre avec eux, dans la crainte d'une invasion immédiate du Canada et de son annexion. Lord Derby regrette que le gouvernement américain n'ait point, par un sentiment de justice, rendu sur-le-champ les commissaires du Sud, au lieu d'attendre qu'on leur demandât de le faire. Le noble lord annonce qu'il fera prochainement une interpellation au sujet de la convention du Mexique.

Le comte Granville donne sur les affaires d'Amérique et du Mexique les mêmes explications que lord Palmerston à la Chambre des communes. — Lord Russell, parlant du blocus, rappelle la déclaration faite à Paris, qui demandait que l'accès des ports fût interdit en cas de blocus effectif. Mais la force employée pour maintenir le blocus des ports du Sud est à peine suffisante. L'Angleterre est déterminée à observer la neutralité.

Dans quelques mois, on verra si les Etats-Unis sont capables de rétablir l'Union. Il vaut bien mieux que la conviction, quelle qu'elle soit, vienne de leur côté que de celui des puissances européennes. S'ils pensaient que l'indépendance des Etats du Sud fût en quelque manière soutenue par les puissances européennes, cela laisserait parmi eux des sentiments pleins d'amertume. Il vaut donc mieux que l'Angleterre maintienne la neutralité. Quant au Mexique, l'Angleterre n'exercera aucune influence pour empêcher le peuple mexicain de choisir le gouvernement qui lui convient. La France a exprimé aussi la résolution

FEUILLETON

DON GRAVIEL L'AFEREZ.

FANTAISIE MARITIME.

(Suite et fin.)

L'aferez avait pris avec transport la main de la jeune fille; attiré par un charme invincible, il tenta de lui donner un premier baiser d'amour.

— Non! non! reprit vivement dona Juana en le repoussant; vous manquez à votre promesse! Arrêchez! j'ai permis à mon trop hardi protecteur de prendre cette main que je lui retire; c'en était trop peut-être!

— Grâce, senorita, dit Graviel confus et tremblant à son tour, j'ai péché contre vous, mais pardonnez, pardonnez à mon humble repentir; la clémence sied bien aux âmes candides. Ne me bannissez pas hors de votre présence, soyez toujours mon amie, soyez ma fiancée devant Dieu.

Juana garda le silence, son cœur bondissait, son extrême émotion se trahissait par tous ses mouvements. Elle s'était réfugiée auprès de la barre du gouvernail à l'arrière de la chambre, et là, pâle, défaite, doutant d'elle-même, elle finit par rester immobile, les yeux fixes, les cheveux épars, les mains croisées sur sa poitrine.

Graviel n'osait plus dire une seule parole; sa vie semblait suspendue aux lèvres de dona Juana qui, la pre-

mière, reprit ses sens et sa dignité, lui tendit la main et dit solennellement :

— Eh bien! oui! j'y consens! je serai votre fiancée, votre fiancée, entendez-vous?

Don Graviel, incliné devant la jeune fille, fondit en larmes; elle les essuya avec délices, confiante désormais et tranquille sur le sort qui lui était réservé. Cependant la hardiesse et la timidité successives de l'aferez avaient fait place à une impatience croissante.

— Sur mon âme, Juana, dit-il, je hâterai cette union qui seule est l'objet de tous mes vœux.

Juana rougit encore, mais elle accéda du regard au brûlant désir de son fiancé.

Don Graviel se précipita sur le pont.

— Droit à terre! Brimbollio. Gouvernez sur la première crique habitée de l'île des Pins.

Cet ordre fut exécuté.

Avant le jour, le *Caprichoso* était à l'ancre, devant une bourgade populeuse bien connue des caboteurs du pays.

Fernando fut envoyé en corvée avec mission de ramener un prêtre à bord, si bien que le soleil levant éclaira la cérémonie du mariage de don Graviel Badajoz et de Juana de las Eraduras. Un révérend père franciscain, en core tout effrayé d'avoir été emporté de vive force à bord du *Caprichoso*, leur donna la bénédiction nuptiale. Le coffre-fort du capitaine Bertuzzi servit fort heureusement à couvrir les frais de tous genres, à monter la garde-robe de Juana et à se procurer des vivres de

campagne.

Vers midi, le brick-goëlette appareilla.

Jusqu'à présent, capitaine, nous n'avons sué que pour vous, disait en jurant maître Brimbollio; l'équipage commença à murmurer. Il est temps, voyez-vous, de leur donner de la pâture à ces agneaux, et à moi aussi. Voilà!

— Vous en aurez! reprit don Graviel, trop heureux de rappeler à l'ordre le farouche contre-maitre.

Fernando s'accoutumait à la présence de dona Juana; il avait des cigares à discrétion, faisait bonne chère à la table du capitaine et commençait à croire que tout irait bien.

V.

Deux mois plus tard, un convoi de douze bâtiments marchands de diverses grandeurs, sous l'escorte d'un brick-goëlette, fut signalé dans les passes de la Havane. Bientôt on reconnut le *Caprichoso*; la nouvelle en fut portée au gouverneur-général qui bondit dans son hamac et revêtit aussitôt son uniforme.

Le convoi restait sagement hors de portée de canon. Le brick faisait le signal qui appelle un canot à bord.

— Par la potence que je te destine! maître bandit, s'écria don Antonio Barzon, il faut avouer que c'est trop insolent que de venir me braver jusqu'ici!

Il est bon de dire qu'on avait envoyé chasser le *Caprichoso* dans toutes les directions, qu'il avait été rencontré plusieurs fois, mais que, tantôt par une ruse, tantôt par une autre, il avait toujours mis les chasseurs en défaut.

de rester fidèle à la convention. — L'adresse est adoptée. — Havas.

Madrid, 7 janvier, 7 h. du soir. — M. Martinez de la Rosa est mourant.

M. Mon, appelé par le télégraphe, doit être le futur président de la chambre des députés.

Le gouvernement étudie la question de l'amortissement.

Madrid, 7 février, 11 h. du soir. — Le vénérable M. Martinez de la Rosa, président de la chambre des députés, est mort à 6 heures 35 minutes du soir. — La chambre, en signe de deuil, a interrompu ses travaux. — Le gouvernement s'est associé au deuil de la chambre. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique sont du 25 janvier.

Le général Arthur a présenté à l'assemblée législative de New-York un rapport sur les défenses du port de New-York.

Washington, 25. — L'insurrection du Kentucky est écrasée par la défaite de Zollicofer, dont le corps a été entièrement débandé. On s'attend à des engagements dans le Tennessee. L'expédition de Burnside, forte de 80 bâtiments et de 25,000 hommes, se trouve dans le détroit de Pamlico.

On s'attend à la destruction du railway qui relie la Caroline et la Virginie. Une autre expédition sera bientôt envoyée à Golle. Les pluies et le mauvais état des routes empêchent l'armée du Potomac d'avancer. Des bâtiments chargés de pierres seront coulés dans la passe de Maffit, à l'entrée du port de Charleston. De nouvelles inondations du Sacramento ont eu lieu. — Havas.

Un journal de Saint-Petersbourg, du 8 février, la *Nordische-Post*, annonce que le gouvernement russe vient d'ouvrir un crédit de cinq millions, à l'effet de faire des avances aux propriétaires qui ont moins de vingt-un serfs.

D'après le *Journal de Saint-Petersbourg*, 6,000 soldats de marine ont été renvoyés dans leurs foyers.

On mande de Varsovie :

Le doyen archiprêtre de Varsovie Witman, les chanoines Wyszynski, Stecki, Dzaszkowski, Zukowski, ont été condamnés, par le tribunal militaire, à la déportation en Sibérie; ils ont été dirigés sur Tobolsk.

L'arrestation de plusieurs hommes de lettres, entre autres, celle de MM. Ehrenberg et Krajewski fait grande sensation. — Havas.

Le cabinet de Turin s'est ému des scènes tumultueuses dont Florence a été le théâtre. Une circulaire adressée aux préfets les invite à prévenir ces sortes de manifestations.

La *Gazette officielle du Royaume* dit que l'on répand le bruit que le gouvernement excite et encourage les manifestations populaires contre le pouvoir temporel, et qu'il a décrété le rappel de Mazzini; qu'il prépare, par ses encouragements secrets, des expéditions clandestines. — Le gou-

vernement ne s'éloignera pas de la voie tracée par les lois, ni de cette politique digne, loyale, qui tend, avec une vigilante persévérance, à saisir toute occasion qui se présentera, d'assurer, d'une manière large et féconde, les destinées de la nation.

Dans la chambre des députés, M. Gallezza demande des explications sur l'assassinat d'un voyageur anglais à Livourne. Le baron Ricasoli répond que ce fait déplorable n'est que trop vrai. Il résulte des pièces officielles que toutes les autorités ont fait leur devoir. Le gouvernement se propose d'appliquer au port de Livourne les mêmes règlements qu'à celui de Gènes. — Havas.

Le projet de conversion a été adopté par le Corps-Législatif par 226 voix contre 19.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du Trésor public a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 9 février :

A 3 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois ;
A 3 1/2 pour les bons de 6 à 11 mois ;
A 4 0/0 pour les bons à un an.

FAITS DIVERS.

Parmi les rumeurs financières les plus accréditées, circule celle-ci : Il paraît que, pour diminuer les inconvénients qui pourraient résulter de la conversion des rentes 4 1/2 p. 100, possédées par les hospices, les établissements de charité et les communes, on a saisi le conseil d'Etat d'un projet de loi qui autoriserait le Crédit foncier à faire à ces établissements l'avance de la soulte exigée, moyennant un remboursement réparti en 50 annuités, ce qui diminuerait les revenus des sociétés charitables et des communes d'une manière presque insensible. Grâce à ce procédé, on trancherait une difficulté assez grave.

M. le ministre de l'intérieur vient de faire publier le classement de la population de l'Empire, en 1861, par sexe et par état civil. Cet état présente les résultats suivants :

Population totale.....	37,382,255
Sexe masculin.....	18,642,504
Sexe féminin.....	18,739,721
Garçons.....	10,210,721
Filles.....	9,487,541
Hommes mariés.....	7,503,024
Femmes mariées.....	7,457,115
Veufs.....	928,724
Veuves.....	1,795,065

Si l'on entre dans le détail par départements, on trouvera quelques résultats curieux.

Ainsi, dans le département de la Seine, on trouve 411,163 hommes et 410,427 femmes mariés; c'est presque la parité. Dans la Manche, la proportion n'est plus la même; il y a 107,955 hommes mariés contre 104,435 femmes mariées. Où sont allées ces 2,500 femmes? Dans le Cantal, au contraire, ce sont les hommes qui quittent le

foyer conjugal : nous y trouvons en effet 40,852 hommes mariés contre 41,021 femmes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons assisté dimanche, dans la cour de l'Ecole mutuelle, à une expérience du plus haut intérêt. M. Buvet se proposait de démontrer qu'avec son appareil un homme peut pénétrer au milieu des flammes et y séjourner assez de temps pour opérer quelques sauvetages.

Cet essai a été fait en présence de M. le Sous-Prefet de Saumur, de M. Chedeau, adjoint, d'un grand nombre de conseillers municipaux et d'une foule de spectateurs. La compagnie de pompiers de notre ville avait été convoquée et admise dans l'intérieur de la cour.

Le bûcher, dressé au milieu de la cour, se composait de 50 cotrets, disposés en forme de grotte. Le feu a été mis à 2 heures 1/2. M. Buvet, revêtu de son appareil, est entré dans cette fournaise ardente; il y a séjourné dix minutes environ, est sorti, puis y est rentré. Il a pris entre ses bras des fagots en feu, en a placé quelques-uns sur le sol et s'est couché dessus, au milieu des flammes. Cette expérience, qui n'a pas duré moins d'une demie-heure, a parfaitement réussi.

L'appareil de M. Buvet se compose d'un vêtement complet en éponges. Au moment d'entrer dans le feu, M. Buvet se fait verser sur tout le corps de l'eau, qui reste dans les éponges et qui ne pénètre pas jusqu'à lui, grâce à un autre vêtement en toile imperméable, placé sous le premier. Il répète cette opération toutes les fois qu'il sort du brasier. Il a avec lui un réservoir d'air qui lui permet de rester dans le feu de dix à quinze minutes. Son casque est disposé de la même façon, et, sous les éponges, il y a un ressort destiné à amortir la chute d'un corps dur sur la tête d'un pompier.

Cette invention peut donc être d'une très-grande utilité, et il faut espérer que, dans l'avenir, le prix de cet appareil permettra à chaque compagnie de pompiers d'en avoir deux au moins à sa disposition.

Depuis plus de deux ans, le bruit courait à Saumur qu'on allait établir une verrerie à bouteilles dans les environs. Ce bruit est enfin devenu une réalité, et notre pays, si riche déjà en produits agricoles et dont le commerce prend tous les jours de l'extension, vient d'être doté d'une industrie nouvelle pour lui. Nous avons dit nouvelle, c'est à tort, car on se rappelle avoir entendu parler d'une usine de ce genre existant à Saint-Florent. On cite encore le lieu où elle était installée, celui où elle prenait ses sables. Mais quant à la manière dont elle a marché, quant aux motifs qui l'ont fait supprimer, il nous a été impossible de les connaître. Quoi qu'il en soit, il existe un proverbe parmi les verriers qui prouve peu en sa faveur. Lorsqu'un four marche mal, donne de mauvais verres, on dit : *C'est comme à Saumur.*

Quelques personnes ont considéré la non-réus-

— Le capitaine Bertuzzi était mort à la peine d'un accès de rage aiguë.

Après avoir fait une étrange consommation de jurons gutturaux, don Antonio de Barzon dut se résigner à expédier à bord du brick-goëlette un canot qui rapporta la lettre suivante :

« Illustissime seigneur, don Antonio de Barzon, marquis de las Ermaduras y Famarotes, grand d'Espagne, brigadier des armées de Sa Majesté, commandeur de ses ordres, gouverneur général de l'île de Cuba et dépendances, etc., etc... »

« Le très-humble serviteur de Votre Excellence, don Graviel Badajoz y Serrano y Lopez, enseigne de frégate, commandant le *Caprichoso*, à l'insigne honneur de la prévenir qu'il n'attend que son bon plaisir pour entrer dans le port de la Havane avec douze prises faites sur les ennemis de Sa Majesté catholique. »

— Mon bon plaisir ! le maraud ! interrompit le gouverneur.

« Ces douze prises valent ensemble trois millions de piastres, sur lesquels, en sa qualité de gouverneur, Votre Grandesse aura droit à un quart, et, en sa qualité d'armateur, à un autre quart, ce qui fait juste la moitié. »

— Peste ! murmura don Antonio Barzon.

« Votre Excellence sera prévenue, du reste, que, trois jours après la sainte fête de Noël, son très-humble serviteur a légitimement épousé, en rade de l'île des Pins, sa fille bien-aimée, dona Juana de las Erma-

» duras, laquelle joint avec empressement et soumission » ses prières aux vœux pour rentrer en grâce auprès » de Votre Grandesse. »

On ne sait ce que pensa don Antonio Barzon en lisant ce paragraphe ; mais à diverses reprises les mots de corde, potence et bourreau passèrent entre ses dents.

« Toutefois, si Votre Excellence ne voulait pas accéder à tout l'équipage du *Caprichoso* la vie sauve, les parts de prise et les positions de grades suivants, savoir : — 1° à don Graviel Badajoz, etc., le grade de lieutenant de vaisseau (ce qui lui fera franchir d'un bond ceux d'enseigne de vaisseau, de lieutenant de corvette et de lieutenant de frégate), et le commandement du *Caprichoso*, que la couronne achèterait avec son droit sur la vente des prises ; — 2° à don Fernando, le grade d'enseigne de vaisseau (ce qui lui fera franchir d'un bond ceux d'enseigne de corvette et d'enseigne de frégate), et l'embarquement comme second sur ledit brick-goëlette ; — 3° à maître Brimbollo, le grade effectif de maître d'équipage ; — En ce cas, son très-humble serviteur se verrait dans la nécessité de profiter de la vente de travers qui souffle bon frais et d'aller chercher ailleurs ce qu'il réclame de la munificence de Votre Grandesse. »

« A bord du *Caprichoso*, ce 1^{er} mars 1^{er}7. »

« P.-S. — Il n'est peut-être pas hors de propos d'informer Votre Excellence des principaux faits et gestes du *Caprichoso* durant sa dernière croisière. Indépendamment des douze marchands qu'il ramène, il a

» coulé ou brûlé trois bricks anglais, et causé la perte » totale d'une frégate qui le chassait le long de la Mona ; » il a coopéré antérieurement à la victoire de la *Santa-Fé* ; il a pénétré dans la baie de Kingston (Jamaïque), » et mis le feu à bord de tous les bâtiments qui s'y trou- » vaient, ensuite de quoi il a relâché à San Juan de » Porto-Rico, dont le gouverneur l'a fort bien accueilli, » et a donné à connaître les résultats de la campagne à » Sa Majesté catholique le roi de toutes les Espagnes. »

— Que le *Vomito-Negro* étouffe mon diable de gendre ! s'écria enfin don Antonio Barzon, marquis de las Ermaduras y Famarotes, mais il faut parbleu bien que j'encoffre mon million et demi de piastres et que je lui laisse ma fille !

Or, comme personne ne fut pendu et que la présence de dona Juana sur le brick avait singulièrement contribué d'abord à en rendre le séjour agréable, et puis à faciliter la rentrée en grâce de chacun avec son excellence le gouverneur, il s'en suivit que maître Brimbollo fit une exception en faveur de la femme de son capitaine, et dit qu'entre toutes les créatures de son sexe, celle-là était bonne à quelque chose.

Quant à Fernando, touché du bonheur de son ami, il en vint une fois jusqu'à songer à se marier, projet qu'il ne réalisa jamais, considérant que les émotions et les tracasseries du ménage ne peuvent s'allier avec la tranquillité d'esprit qu'exige la passion de la pêche à la ligne, et attendu que nul ne peut servir deux maîtres.

G. DE LA LANDELLE.

site de cette ancienne verrerie comme d'un mauvais augure pour la nouvelle. Dieu veuille qu'elles se trompent ! D'ailleurs les circonstances ne sont plus les mêmes. Quel était le commerce de Saumur il y a cent ans passés ? Sans avoir de données précises à cet égard, il nous est au moins permis d'affirmer qu'il était fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. La fabrication des vins champagnisés, qui est devenue la principale industrie de notre pays, était-elle connue alors ? Fabriquaient-on aussi toutes ces liqueurs que Saumur expédie au loin ? Il est donc probable que le manque de débouchés a été une des causes qui ont empêché l'ancienne verrerie de Saint-Florent de réussir.

On pourrait peut-être aussi trouver une autre cause d'insuccès dans la nature des sables et terres qu'elle employait. Ces terres sont très-dures à fondre. Elles ont été essayées l'année dernière et promptement mises de côté pour la marche de la verrerie actuelle. Il fallait pour les mettre en fusion un temps double du temps nécessaire pour opérer la fonte des matières qu'elle emploie aujourd'hui. Joignez à cela que depuis cent ans, la chimie aidant, l'art de la verrerie s'est beaucoup amélioré, et qu'il y avait alors des sables qu'on ne pouvait pas transformer en verre.

Enfin on employait probablement comme combustibles des bois dont l'exploitation devait être très-coûteuse, si nous jugeons des routes d'aujourd'hui (le progrès devant s'être fait sentir un peu partout), par ce qu'elles sont aujourd'hui dans certains bois avoisinant Saumur. Maintenant que l'industrie houillère a pris un si grand développement, le charbon de terre trône en maître dans presque toutes les usines, et il n'y a que quelques cas particuliers où il ne soit pas avantageux de l'employer. La facilité des transports permet de s'en servir à des distances très-grandes des mines; et il faut espérer que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les prix de ces transports se réduiront considérablement.

Ainsi en résumé : Manque de débouchés, mauvais choix des matières premières, ignorance des procédés employés aujourd'hui, absence de combustibles convenables et cherté des combustibles employés : telles sont probablement les causes qui ont déterminé la chute de l'ancienne verrerie.

La nouvelle se trouve dans des conditions meilleures. Installée à Saint-Hilaire, non loin de l'emplacement de la première, elle ne manquera pas de débouchés, pourvu que ses produits soient bons; et ils le sont, nous le verrons tout à l'heure. Les sables qu'elle emploie, elle les a essayés d'avance, et elle a choisi les meilleurs. Le combustible non plus ne lui fera pas défaut, et bientôt, il faut l'espérer, le prix de ce dernier baissera, surtout si l'on creuse ce fameux canal latéral à la Loire qui serait pour notre commerce d'une immense ressource, et pour nos campagnes de la vallée un préservatif contre ces terribles inondations qui les ravagent de temps en temps.

Il y a trois semaines à peine que la verrerie de Saint-Hilaire est en marche, et déjà ses produits ont été essayés. Les essais ont été faits dans deux sens. Il fallait savoir d'abord si le verre était assez résistant; et ensuite s'il ne décomposerait pas le vin qu'on mettrait dans les bouteilles. Il existe en effet certains verres qui ne résistent pas aux acides que renferme le vin. Ils se transforment sous l'action de ces acides en une espèce de porcelaine, deviennent opaques, et en même temps détériorent le vin. Ces verres sont heureusement très-rare. Leur action sur le vin provient d'un mauvais mélange des matières premières, et surtout d'un excès de chaux dans ces matières, chose qu'il est toujours facile d'éviter.

Les premiers essais, ayant pour but d'évaluer la résistance du verre, ont été faits avec une machine à eaux de Seltz. Ils ont porté sur deux sortes de bouteilles : les champenoises renforcées et les bourguignonnes demi-fortes. Les premières ont été essayées à une pression de 12 à 14 atmosphères : sur 100, une seulement a cassé. Les secondes ont été essayées à 10 et 12 atmosphères, quelques-unes même à 14 : trois sur cent n'ont pas résisté à la pression : une s'est brisée en la bouchant.

Les essais sur la résistance à la décomposition des verres ont été faits de la manière suivante : Toutes les bouteilles ayant la même composition, il suffisait d'en essayer une dizaine. On les a prises au hasard, et l'on y a introduit de l'acide sulfurique additionné de son volume d'eau. La liqueur ainsi préparée est restée huit jours dans les bouteilles : ces dernières n'ont pas subi la moindre altération. L'action du vin est, il est vrai, plus lente que celle de l'acide sulfurique; mais elle est beaucoup moins violente, et l'on peut affirmer avec certitude que des bouteilles ainsi

essayées ne seront nullement attaquées par le vin qu'on y mettra.

La composition du verre restant la même, toutes les bouteilles qui sortiront de l'usine de Saint-Hilaire peuvent donc être considérées comme inattaquables par le vin, et au moins comme aussi résistantes que les bouteilles qui se vendent actuellement dans le commerce.

Espérons donc que cette nouvelle industrie prendra de l'extension et viendra augmenter la prospérité de notre riche pays.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Le commerce s'est ému du projet de timbre sur les factures, annoncé dans le rapport de M. Fould. Il est difficile de discuter un projet qui n'est pas encore complètement formulé. Cependant la proposition d'un timbre uniforme de dix centimes appliqué indistinctement à toutes les factures doit paraître lourde au petit commerce.

En effet, dix centimes prélevés sur une facture de 1,000 fr. et plus, c'est un droit imperceptible. Mais dans la circulation courante, il est un nombre considérable de factures dont le montant ne dépasse pas 2 à 5 fr. Le papier, l'impression de la tête, et le timbre enlèvent au commerçant le plus clair de son bénéfice, sans compter l'intérêt du temps écoulé souvent entre la livraison de la marchandise et l'envoi de la facture. En outre, ce sont ces petites factures dont le solde est le plus fréquemment négligé; s'il faut en envoyer plusieurs, le timbre devient une perte réelle pour le commerçant.

On a proposé des timbres proportionnels comme ils existent pour les billets à ordre et les lettres de change. Ce serait non-seulement plus équitable, mais encore d'une perception plus assurée, parce que la fraude serait moins intéressée.

Nous croyons que ces observations fixeront l'attention du gouvernement, qui a manifesté en toute occasion le désir de ménager les petites bourses.

LOUIS TAVERNIER.

D'après le tableau du dénombrement de la population de l'Empire, publié dans le *Moniteur*, la population du département de Maine-et-Loire se divise ainsi :

Garçons.....	159,658	} 260,864
Hommes mariés..	108,243	
Veufs.....	12,985	
Filles.....	152,261	} 265,148
Femmes mariées..	107,522	
Veuves.....	25,365	
Total.....	526,012	

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Nous avons reçu la note suivante, avec prière de l'insérer.

Les actionnaires soussignés du Comptoir d'Escompte de Saumur tiennent à signaler à l'attention de leurs coactionnaires et du conseil d'administration du Comptoir, un fait de la signification duquel ils ne se rendent pas compte, et qu'ils prient M. le Gérant du Comptoir de vouloir bien expliquer.

A la suite de quelques lettres circulaires de convocation pour le 14 courant, et en forme de P. S., on lit ces mots :

« Votre présence étant indispensable à cette réunion, veuillez, Monsieur, y assister. »

L'importance de la réunion comporte, en effet, une recommandation pareille à tous les actionnaires, et M. le Gérant est prié de vouloir bien expliquer le motif qui l'a porté à priver de cet important P. S. une grande partie des lettres de convocation.

Saumur, le 10 février 1862.

MOLLAY-PICHON, HUMEAU, F. PELLÉ FILS, GALLEAU FILS, A. ROUSTEAUX, MEURISSE, DILGER.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION pour la plantation d'arbres et de haies vives sur les levées de défense de la ville de Saumur.

Le mercredi 12 février 1862, à l'heure de midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et de l'architecte-voyer, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux (fournitures et main-d'œuvre) de plantation d'arbres et de haies vives sur les levées de défense de la ville de Saumur.

Ces travaux consistent, indépendamment de la main-d'œuvre, en fournitures, pour les haies vives, de pieds d'aubépine; et, pour les arbres, de peupliers suisses et de platanes, dans les conditions d'âge et de grosseur spécifiées aux devis et cahier des charges, qui sont déposés au secrétariat de la mairie et qui seront communiqués à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance, tous les jours (*fêtes et dimanches exceptés*), de 10 heures à 4 heures.

La mise à prix de cette adjudication est fixée à 3,498 fr.

Pour être admis à soumissionner, chaque concurrent devra fournir un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le maire de sa commune.

Ce certificat et la soumission qui s'y rattache, devront être renfermés chacun dans une enveloppe spéciale portant pour suscription le titre de la pièce qu'elle renfermera.

Le soumissionnaire n'aura aucun cautionnement à verser, la retenue d'un dixième, qui lui sera faite sur le paiement, lui en tiendra lieu.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 janvier 1862.

Pour le Maire, Député au Corps-Législatif.

CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Saumur, à l'Hôtel-de-Ville, ayant pris connaissance des devis et cahier des charges relatifs à la plantation des haies vives et arbres à planter sur les levées de défense de la ville de Saumur, m'engage à exécuter ces travaux moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le rabais et sans fraction de centime) sur la mise à prix fixée.

Saumur, le 1862,

(58) (Signature.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Gènes, 9. — Une grande manifestation a eu lieu aux cris de : *Vive Rome capitale ! Vive Emmanuel roi !*

On préparait une manifestation pareille à Milan. La municipalité de cette ville a publié une proclamation portant que le peuple italien n'a plus besoin de faire des manifestations sur la place publique pour exprimer sa volonté. La municipalité conseille aux Milanais d'user de leur droit constitutionnel en signant la protestation suivante : « Tout en respectant dans le Pontife le chef de l'Eglise, nous ne reconnaissons à Rome, capitale de l'Italie, qu'un seul roi, Victor-Emmanuel. » Cette protestation a été couverte d'innombrables signatures. — Havas.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontens, ph.

Marché de Saumur du 6 Février.

Froment (hec. de 77 k.)	28 09	Huile de lin	50 —
2 ^e qualité, de 74 k.	27 —	Paille hors barrière	67 66
Seigle	46 80	Foin	30 28
Orge	42 40	Luzerne (les 750 k.)	62 —
Avoine (entrée)	42 —	Graine de trèfle	50 —
Fèves	46 —	— de luzerne	50 —
Pois blancs	22 40	— de colza	50 —
— rouges	20 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	52 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.

Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité	240 à 250
Id.	2 ^e id.	125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	110 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id.	105 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	95 à »
Id.	2 ^e id.	90 à »
La Vienne, 1861		75 à 80

(1) Prix du commerce.

RODGES.	
Souzay et environs, 1861	1 ^{re} qualité 420 à 425
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 230 à 240
Id.	2 ^e id. 125 à 140
Varrains, 1861	1 ^{re} qualité 115 à 120
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 150 à 160
Id.	2 ^e id. 140 à 150
Restigny, 1861	1 ^{re} qualité 135 à 140
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 110 à 120
Id.	2 ^e id. 108 à 115

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La hausse s'est développée avec une énergie et une fermeté qui chaque jour lui ralliaient de nouveaux adhérents, et, par conséquent accroissaient ses forces. Ses progrès ne se sont pas concentrés exclusivement sur les rentes; ils ont favorisé aussi les principales valeurs, dont il était rationnel de voir monter le taux de capitalisation. Les affaires se sont succédées avec une incessante activité, et le comptant a suivi le terme à une faible distance. Les acheteurs étaient encouragés d'abord par le discours impérial qui a produit l'impression la plus favorable à la Bourse, puis par la conversion en 3 0/0 des rentes 4 et 4 1/2 0/0. Dès à présent en effet le principal mobile des achats consiste dans l'espoir que doit imprimer au cours du 3 0/0 l'unification de la dette nationale, qui affranchit ce fonds de la concurrence du 4 1/2 0/0, et lui assure désormais la clientèle des petits capitalistes, ainsi que celle des établissements publics.

Mais, à un moment donné, il a fallu compter avec les exigences de la liquidation. On comprend que le prix du 3 0/0 ayant augmenté de 4 francs en un mois, la situation de place s'était essentiellement modifiée depuis la fin de décembre, et qu'il devait y avoir de fortes positions à liquider ou à prolonger à l'aide du report. Des réalisations considérables ont comprimé les tendances ascensionnelles. Cependant quelque laborieuse qu'ait été la liquidation sur le marché de la rente, par suite surtout de la cherté du report, le cours de 3 0/0 s'est maintenu presque constamment au dessus de 74 francs.

L'amélioration est générale; sur le marché des valeurs mobilières, Crédit mobilier et chemins de fer. La période du calme politique dans laquelle nous sommes entrés et la hausse persistante des fonds publics seront évidemment des plus favorables aux nouvelles affaires qui vont surgir. L'esprit d'entreprise n'est point éteint en France; mais les leçons des dernières années ont appris aux capitalistes à ne s'associer qu'aux opérations qui, à un but essentiellement utile, joignent les garanties les plus sérieuses. C'est à ce titre que le monde financier a accueilli déjà avec un remarquable empressement l'annonce de l'ouverture de la souscription aux actions de la société du canal de Gap, qui doit avoir lieu vers le milieu du mois. D'après ce qui a transpiré de cette affaire, on sait qu'elle offre une certaine analogie avec la rente, puisqu'elle a pour base une cotisation perçue comme l'impôt, et assise sur la propriété foncière; on sait en outre qu'à ces éléments de garantie, viennent s'ajouter pour les actionnaires des conditions de produit exceptionnelles: nul doute qu'à un moment comme celui-ci, où la conversion de la rente donne lieu à un tel mouve-

ment de capitaux, la souscription ne soit couverte en quelques jours.

Les mêmes observations s'appliquent aux obligations qu'émet en ce moment la ville de Marseille au prix de 490 fr. remboursables à 500 fr. et produisant 25 francs d'intérêt par an avec jouissance du 1^{er} janvier 1862. C'est là pour les capitaux un placement d'autant meilleur que Marseille avec ses nouveaux ports, ses embellissements, ses villes nouvelles voit s'ouvrir devant lui un immense avenir de prospérité et des richesses.

Les obligations des chemins de fer français, valeurs à revenus fixes, comme les fonds publics, dont elles se rapprochent par leur garanties, ont réalisé une hausse qui peut s'évaluer à 10 fr. en moyenne. Les obligations des chemins étrangers ont suivi cette impulsion; nous citerons les anciennes de Séville, Cadix, qui ont progressé de 265 à 275, et les nouvelles de 258 75 à 261. On sait que le coupon d'intérêt de ces derniers titres échoit dans deux mois. — E. Dutil.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 8 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 71 20
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme 100 à 60.

BOURSE DU 10 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 70 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 100 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e RABOUAN, huissier à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche seize février courant, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile des époux Michel LESPAGNEUL-COULON, cultivateurs et marchands de bœufs, demeurant à la ferme de Beauséjour, commune d'Allonnes, il sera, par le ministère de M^e Dominique-André RABOUAN, huissier à Allonnes, procédé à la vente aux enchères publiques, de meubles et objets mobiliers consistant en :

Meubles meublants de toutes sortes, linge, effets d'habillement, lits, armoire, batterie de cuisine, bœufs, vaches, chevaux, charrues, charrettes et une très-grande quantité d'instruments aratoires, bois de chauffage, foin, etc.; en un mot tout le matériel d'une grande exploitation et ses produits en blés, chanvre, etc.
On paiera comptant plus 5 p. 0/0
Allonnes, 7 février 1862.

(68) RABOUAN.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 12 février 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédé M. ALLAIN, propriétaire à Saumur, rue de la Cour-Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits; garnitures de croisées, secrétaires, commodes, glaces, pendules, flambeaux, guéridons, consoles, fauteuils Voltaire et autres, chaises, tables, buffet, étagères, et grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE DE MARCHANDISES

Aux enchères publiques.

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 17 février 1862, et jours suivants, à midi, à la requête de M. KERNEIS, syndic de la faillite du sieur GATELLIER, il sera vendu par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur,

Pour environ 70,000 francs de marchandises :

600 kilog. bougies, 500 kilog. chocolats, 1,500 kilog. avelines et amandes, 4,800 kilog. pommes et poires tapées, 16,500 kilog. prunes d'Agen et autres, 800 kilog. fromages de Hollande, de Roquefort et de Gruyère, 5,300 kilog. huiles d'olives et autres, 400 kilog. amidons, 300 kilog. de bleus, 650 kilog. réglisses Pignatelli et Cassano, 2,500 kilog. oignons brûlés, 3,000 boîtes de sardines à l'huile, 5,200 balais et balayettes, 600,000 bouchons, etc., etc.

Eaux de fleurs d'orangers, thés, cafés, riz, féculs, vermicelles, épices, biscuits, saucissons de Lyon, moutardes, conserves, graines de toutes sortes, noix, etc., etc.; 27,500 kilog. de fruits à boissons.

Des lots seront formés au choix des acquéreurs.

Beau mobilier : meubles, linge et effets, argenterie, bijoux, etc.; vin rouge de 1858, en fûts; matériel, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE BELLE FERME,

Située dans la commune de Vivy,

Nommée le PERRY,

Consistant en maison de fermier avec servitudes en très-bon état, terres labourables et bois-taillis; le tout d'une contenance de 19 hectares 31 ares 32 centiares.

Cette ferme est d'une division facile et est très-avantageusement placée pour la spéculation.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé. (56)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de

M^e LAUMONIER, notaire,

Le dimanche 16 février 1862, à midi,

PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE,

VIGNE ET BOIS,

Appartenant aux époux Rebeilleau-Lemoine, de Varrains, et situés sur les communes de Saumur, Souzay, Dampierre, Parnay, Varrains, Chacé et Saint Cyr.

Pour plus de détail, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

A VENDRE

UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX,

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n^{os} 10 et 12,

ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

L'étude de M^e CLOUARD est transférée de la maison qu'il occupe, rue d'Orléans, dans celle de M. Dion, son prédécesseur, même rue, n^o 79, en face. (55)

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques; sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.